

le 6 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 302 G : subventions et convention d'un montant total de 19 000 euros pour les associations suivantes : « Le collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits » (CATRED) (11e) : 8 000 euros, « France acouphènes » (18e) : 8 000 euros, « les chemins de la danse » (3e) : 3 000 euros pour leur fonctionnement général

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes : « Le collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits » (CATRED), « France acouphènes, les chemins de la danse » ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec « Le collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits » (CATRED) (11e), simpa : 19944, dossier 2016_00963, pour l'attribution d'une subvention de 8 000 euros, pour l'année 2016.

Article 2 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association « France acouphènes » (18e) simpa : 20779, dossier : 2016_01273, pour l'année 2016.

Article 3 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association « les chemins de la danse » (3e) simpa : 43841, dossier : 2016_01096 et 2016_01097, pour l'année 2016.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 52, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2016 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
Siégeant en formation du Conseil départemental**



Anne HIDALGO